




## LA PARATUBERCULOSE

 La paratuberculose (ou maladie de Jonhe) est une maladie digestive incurable due à une bactérie *Mycobacterium avium paratuberculosis* (MAP) affectant tous les ruminants domestiques et sauvages.

 La paratuberculose évolue de façon lente, sur un mode chronique dans un élevage. Elle entraîne une inflammation chronique de l'intestin. Cela se traduit au sein d'un troupeau par des animaux présentant un amaigrissement progressif (de 2 à 3 mois) sans fièvre pouvant aller jusqu'à la cachexie en dépit d'un appétit maintenu. Cette dégradation irréversible de l'état général est associée à de l'apathie et conduit à des pertes de production importantes. De par son aspect débilitant, elle contribue à exacerber les conséquences d'autres pathologies. La diarrhée, abondante chez les bovins, est exceptionnelle chez les petits-ruminants (plus fréquente chez les ovins).



 Les fèces des animaux atteints (malades ou porteurs sans symptômes) sont la principale source de contamination de l'environnement. Les animaux se contaminent principalement par voie orale. Elle survient surtout chez les jeunes (moins d'un mois) lors des contacts avec la mère ou avec l'environnement souillé. La glande mammaire est aussi, par le colostrum et le lait, un réservoir et une voie de contamination potentiels. L'évolution lente de la maladie explique que les symptômes sont retrouvés chez les animaux âgés de 2 ans. Cependant, la présence dans un troupeau d'animaux avec des manifestations cliniques doit être considérée comme un signe d'alerte. Cela laisse supposer l'évolution d'une infection latente sur la plupart des animaux du troupeau. La contamination d'un troupeau sain se fait généralement par le biais de l'introduction d'animaux infectés. Du fait de la résistance de la bactérie dans le milieu extérieur (plus d'un an), l'assainissement d'un troupeau est long et difficile. Il faut donc adapter ses pratiques d'élevages pour limiter l'impact de la maladie.



### \\ ISOLEMENT ET ELIMINATION DES ANIMAUX INFECTES

Les animaux cliniquement suspects ainsi que leur descendance (au moins la dernière génération) seront isolés et réformés le plus rapidement possible.

En complément, un dépistage annuel par analyses individuelles sur les animaux âgés de **plus de 24 mois** (sérologie ELISA sur sang et PCR sur fèces si besoin) permettra de **réformer prioritairement** les individus infectés excréteurs.

### \\ PROTEGER LES GENERATIONS DE REMPLACEMENT EN EVITANT LA CONTAMINATION FECALE

Les priorités seront orientées sur :

- Un local dédié aux mises-bas, séparé et systématiquement vidé et désinfecté après chaque mise-bas.
- La séparation des jeunes se fera dès la naissance si possible.
- La distribution du colostrum prélevé proprement puis de lait artificiel sera administré au biberon. La pasteurisation à 60°C pendant 60 minutes minimum permet une stérilisation du colostrum sans destruction des anticorps. La distribution d'un colostrum bovin présente un risque si l'on ne connaît pas le statut de l'animal. Il existe aujourd'hui des **colostrums artificiels de bonne qualité**.
- Sélection des lignées familiales réfractaires à la maladie et surveillance renforcée des lignées à risque.

## // MISE EN PLACE DE MESURES DE BIOSECURITE RENFORCEES EN ASSOCIATION

La nurserie, les niches et les cases accueillant les animaux de moins d'un an seront paillées abondamment (1 Kg de paille/m<sup>2</sup>/j), nettoyées et désinfectées régulièrement. Les lieux de mises-bas ne devront pas servir d'infirmierie, ni héberger d'animaux en diarrhée. L'accès à ces locaux sera très fortement limité.

La mise en place d'un protocole de désinfection du matériel d'élevage, un réaménagement des points d'abreuvement et d'alimentation extérieurs et intérieurs y seront associés.

Le fumier sera stocké un an ou composté. Il devra être épandu sur les cultures pour éviter toute contamination du sol des pâtures. L'endroit de stockage sera choisi de façon à éviter l'écoulement de déjections vers les aires de vie et d'alimentation.

Pour finir, il faudra porter une attention particulière à l'équilibre nutritionnel (vitamines et minéraux) et la maîtrise des infestations (contrôles réguliers, choix raisonné des traitements antiparasitaires, rotation des pâtures...).

## // VACCINATION

**La vaccination est possible sur demande de votre vétérinaire sanitaire auprès de la DDecPP.**

La vaccination contre la paratuberculose n'empêche pas les animaux de se contaminer. Elle permet de limiter les cas cliniques et de diminuer l'excrétion fécale de bactéries. Elle n'a pas d'effet sur les animaux déjà infectés.

La vaccination doit être réalisée le plus tôt possible à partir de 4 semaines d'âge sur tous les animaux destinés à la reproduction.



La réussite de ces mesures dépend étroitement de la rigueur de l'éleveur à les appliquer. Il est indispensable qu'il dispose d'informations précises sur la maladie et d'un soutien technique tout au long de sa démarche. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

**Rapprochez-vous votre GDS pour plus d'informations**



**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes